



VILLE DE MARCHIENNES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 Juin 2023

<p><u>Nombre de Conseillers</u></p> <p>En exercice : 27</p> <p>Qui ont donné procuration : 6</p> <p>Présents : 21</p> <p>Qui ont pris part au vote : 27</p> <p>QUORUM : 15</p>	<p>L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six juin à dix-neuf heures,</p> <p>Le Conseil Municipal de la Ville de MARCHIENNES s'est réuni en la Salle des élus sous la présidence de Monsieur Claude MERLY, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.</p>
<p><u>Date de la convocation</u></p> <p>19.06.2023</p> <p><u>Date d'affichage</u></p> <p>19.06.2023</p>	<p>PRÉSENTS : Mrs Claude MERLY, Laurent MARTINEZ, Donato MIRAGLIA, Pascal ROUSSEAU, Bertrand RADIGOIS, Philippe DESCHODT, Quentin BERNARD, Éric EGO, Raymond WOLICKI, Jocelyn OGER, Mmes Valérie GOUPY, Carole HURIAU, Catherine KOPEC, Bernadette DEHAENE, Anne-Marie MASTROMONACO, Sylvie ROUSSELLE, Cathy NOTOT-GOS, Frédérique FERREIRA, Audrey VERHAEGHE, Brigitte WAMBRE, Jocelyne MALFIGAN</p> <p>ABSENT :</p> <p>ABSENTS EXCUSÉS : Mmes Séverine FRACKOWIAK, Mélanie DELANNOIS, Martine DELZENNE, Ms Bernard DELEMER, Serge BEAREZ, Régis NOTOT</p> <p>ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Mélanie DELANNOIS à M. Quentin BERNARD, Mme Séverine FRACKOWIAK à M. Carole HURIAU, Mme Martine DELZENNE à Mme Catherine KOPEC, M. Bernard DELEMER à M. Pascal ROUSSEAU, M. Régis NOTOT à Frédérique FERREIRA, M. Serge BEAREZ à Mme Cathy NOTOT-GOS</p> <p>SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Carole HURIAU</p>

Délibération n° 44/2023/CM/CM

Objet : Approbation du CFU – Compte Financier Unique – 2022

Il est rappelé à l'Assemblée délibérante la délibération n° 44-2021-CM-CM du conseil municipal en date du 27 Septembre 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP).

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales (CGCT)

Vu le Compte Financier Unique 2022 ;

Vu le Document de valorisation financière et fiscale 2022 établi par le Percepteur de Marchiennes et le CDL – Conseiller aux Décideurs Locaux

Vu le tableau de bord financier en date du 23 mai 2023

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation d s résultats, du bilan, le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents, il vise à renforcer la qualité et la fiabilité des comptes publics locaux ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;



Monsieur le Maire ne pouvant prendre part au vote, il est proposé de confier la présidence de la séance à Monsieur Laurent Martinez, 1^{er} adjoint et adjoint aux finances.

Il est rappelé à l'Assemblée délibérante que le budget général de l'exercice 2022 pour lequel le Compte Financier Unique vous est soumis s'est exécuté du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 pour les opérations de la section d'investissement et pour les opérations de la section de fonctionnement qui dégage les résultats suivants :

INVESTISSEMENT 2022								
Dépenses REELLES			Recettes REELLES					
Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant			
16	Emprunts et dettes assimilées	287 172,68	10	Dotations, fonds divers et réserves	1 437 988,59			
	OPFI Opération financière	287 172,68		OPFI Opération financière	1 437 988,59			
20	Immobilisations incorporelles	51 731,09	13	Subventions d'investissement	258 732,11			
	OPNI Opération non individualisée	47 061,60		OPFI Opération financière	123 387,11			
	433 Eglise Ste Rictrude	218,69		OPNI Opération non individualisée	135 345,00			
	505 PRESBYTERE	1 382,40	16	Emprunts et dettes assimilées	370,00			
	506 RESIDENCE LA DORDONNE	1 699,20		OPFI Opération financière	370,00			
	510 RUE DU PONT	588,00	45	Opérations pour compte de tiers	18 543,58			
	513 TRAVERSEE RD957	781,20		OPFI Opération financière	18 543,58			
21	Immobilisations corporelles	116 047,93						
	OPNI Opération non individualisée	116 047,93						
23	Immobilisations en cours	775 048,39						
	506 RESIDENCE LA DORDONNE	771 310,39						
	513 TRAVERSEE RD957	3 738,00						
45	Opérations pour compte de tiers	18 543,58						
	OPFI Opération financière	18 543,58						
TOTAL :		1 248 543,67				TOTAL :		1 715 634,28 €
Dépenses d'ORDRE						Recettes d'ORDRE		
Chapitre	Libellé	Montant				Chapitre	Libellé	Montant
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	6 407,79	040	Opérations d'ordre de transfert entre section	98 004,33			
041	Opérations patrimoniales	41 470,58	041	Opérations patrimoniales	41 470,58			
TOTAL :		47 878,37	TOTAL :		139 474,91			

FONCTIONNEMENT 2022

Dépenses REELLES			Recettes REELLES		
Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	1 046 304,00	013	Atténuations de charges	51 682,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 091 826,29	70	Charges de personnel et frais assimilés	247 800,76
014	Atténuations de produits	8 132,00	73	Impôts et taxes	2 438 721,85
65	Autres charges de gestion courante	576 692,17	74	Dotations et participations	1 997 598,44
65	Charges financières	24 691,09	75	Autres produits de gestion courante	111 751,24
67	Charges exceptionnelles	572,00	77	Produits exceptionnels	2 556,31
68	Dotations aux provisions et dépréciations	750,00	78	Reprises sur amortissements, dépréciations et prov	1 000,00
TOTAL :		3 748 967,55	TOTAL :		4 851 110,60 €
Dépenses d'ORDRE			Recettes d'ORDRE		
Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	98 004,33	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 407,79
TOTAL :		98 004,33	TOTAL :		6 407,79

Exécution du budget 2022 et détermination du résultat cumulé

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		100 000,00 €	403 219,06 €		303 219,06 €	
Opération de l'exercice	3 846 971,88 €	4 857 518,39 €	1 296 422,04 €	1 855 109,19 €		1 569 233,66 €
TOTAUX	3 846 971,88 €	4 957 518,39 €	1 699 641,10 €	1 855 109,19 €		1 266 014,60 €
Résultat de clôture		1 110 546,51 €		155 468,09 €		1 266 014,60 €
Reste à réaliser	- €	- €	245 048,00 €	349 992,00 €		104 944,00 €
Résultats cumulés		1 110 546,51 €	- 245 048,00 €	505 460,09 €		1 370 958,60 €



Monsieur le Maire se retire et ne prend pas part au vote ;

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de :

- D'approuver le CFU 2022 qui n'appelle ni observation ni réserve
- Donner pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Les annexes du compte financier unique 2022 peuvent être consultés après de la direction générale des services ou adressées sur demande.

Vote du Conseil Municipal : Adopté à l'Unanimité

Pour : 27 voix - Contre : 0 - Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Claude MERLY

